

# Rio+20 et au-delà : sans justice, pas d'avenir

Au cours des 20 dernières années, on a peu fait pour changer les modèles de production et de consommation qui polluent, érodent la biodiversité et induisent au changement climatique. Entre temps, les engagements envers les droits de l'homme et la justice de genre n'ont pas été respectés. Nous sommes confrontés à une catastrophe sociale et écologique. L'État peut réagir promptement s'il se fonde sur la légitimité démocratique et la reddition des comptes. En ces temps d'interrelations mondiales qui ne font que croître entre les sociétés, les économies et les personnes, les principes convenus universellement sont la condition première si l'on veut vivre dans le respect de la nature, et en paix et en harmonie avec elle. Nous proposons huit principes sur lesquels fonder un nouveau cadre de droits de durabilité.

Civil Society Reflection Group on Global Development<sup>1</sup>

*Nous vivons dans un monde en crise.* Trop de gens sont ébranlés par les hauts et les bas mondiaux d'un casino universel qui parie nos moyens d'existence, notre sécurité, notre avenir et notre planète.

*Nous vivons dans un monde où 20% de la population jouit de plus de 70% des revenus totaux et cette population du quintile le plus bas reçoit seulement 2% du revenu mondial.* Les gains qui proviennent de la croissance économique et de la mondialisation ont été partagés de façon inégale. Dans la plupart des pays, les riches sont devenus plus riches aux dépens de la classe moyenne et des groupes de bas revenus. La croissance économique sans restrictions a accentué encore plus les inégalités sociales, même après avoir généré les ressources pour obtenir l'effet contraire et pour financer l'accès plus équitable aux services publics et de premières nécessités. La pauvreté persistante, le chômage, l'exclusion sociale et les niveaux d'inégalité majeurs, représentent une menace pour les systèmes d'aides, de cohésion sociale et de stabilité politique.

*Nous vivons dans un monde où 50% des émissions de carbone sont produites par 13% de la population.* La propagation rapide des modèles de

production et de consommation non durables est liée à l'épuisement rapide des ressources naturelles, y compris l'eau potable, ainsi qu'à la répartition inégale des «bénéfices» promis provenant de la croissance économique et de l'expansion du commerce. Ces modèles ont mené au réchauffement mondial qui provoque une hausse du niveau de la mer, une fréquence accrue des conditions climatiques extrêmes, la désertification et la déforestation. Pour la biodiversité, la perte du patrimoine environnemental est définitive. Nous avons dépassé les limites écologiques et ignoré les limites planétaires. La menace du changement climatique nous fait vivre déjà sur du temps emprunté. Or, nous refusons de réduire les émissions et d'attribuer les maigres ressources à ceux qui n'ont pas encore bénéficié de leur exploitation.

*Trop souvent les politiques nationales et internationales n'ont pas cherché à limiter les inégalités.* Le zèle employé à stimuler la croissance économique a donné toutes facilités pour exploiter la nature, il se fonde sur l'utilisation de combustibles fossiles et il épuise la diversité biologique, minant la prestation de services essentiels dans la mesure où les pays entrent dans une course à la baisse, offrant comme pôles d'attractivité des impôts modérés et une main d'œuvre bon marché.

*La discrimination persiste et condamne les femmes à un travail reproductif précaire et à la violence.*

Les femmes, en particulier les pauvres, restent socialement discriminées et dans bien des contrées elles sont privées de leurs droits corporels, reproductifs et sexuels. Cela les rend plus vulnérables à l'exploitation et à la violence chez elles et à l'extérieur. Le travail des soins dans les foyers est en général réservé aux femmes, on ne lui attribue aucune valeur et il ne jouit d'aucune reconnaissance. Les moyens de subsistance et les activités productives des femmes, qui incluent toutes les formes de travail des soins de la santé, n'ont habituellement ni protection ni soutien. Tout cela devient très angoissant en temps de crise économique, en raison aussi des politiques qui font passer les gains avant la prestation des services sociaux.

*La biodiversité et la générosité de la nature, un bien précieux que personne ne respecte, ne protège et n'apprécie.* Les communautés et les populations qui cherchent à vivre en harmonie avec la nature découvrent que leurs droits sont bafoués et que leurs moyens de subsistance et leurs cultures sont menacés.

*Pourquoi est-ce arrivé ?* Ce n'est certainement pas dû au manque de conscience ni d'attention de la part des hommes des hautes sphères politiques. Le

risque de changement climatique, mentionné dans les années 1980 lors d'un Conférence de l'OMM, passa au premier plan en 1987 grâce au rapport Brundtland, ainsi que le besoin urgent de combattre la perte de la biodiversité. Cet élan mena à la Conférence de Rio en 1992, qui mit en marche les accords-cadres sur le changement climatique et la biodiversité, ainsi que sur la désertification. Elle adopta également les principes de la Déclaration de Rio, les principes forestiers et un plan d'action, l'Action 21. Les conférences mondiales des années 1990 se centrèrent sur les thèmes de droits de l'Homme et d'équité sociale et elles adoptèrent des avant-projets pour faire face aux injustices de l'exclusion sociale et de la discrimination homme-femme. Dans la Déclaration du Millénaire de l'an 2000, les États membres s'engagèrent à « défendre, au niveau mondial, les principes de la dignité humaine, de l'égalité et de l'équité » comme d'un devoir « à l'égard de tous les citoyens du monde, en particulier les personnes les plus vulnérables, et tout spécialement les enfants, à qui l'avenir appartient ».

*Pendant les 20 dernières années, cependant, les idéaux et les principes de Rio ont perdu leur éclat,* car la plupart n'ont pas été mis en œuvre. Qui plus est, une série d'engagements internationaux relatifs aux droits de l'homme et à la justice de genre n'ont pas été tenus. Le produit mondial per capita a plus que doublé au cours des deux dernières décennies, et pourtant les écarts se creusent de plus en plus. La mondialisation a généré des millions de postes de travail de basse qualité. La spéculation financière et la spéculation sur les denrées de base ont miné la sécurité alimentaire, faisant que des millions d'hectares de terres soient soustraits de la production d'aliments pour être consacrés à des fins non durables. Peu a été fait pour changer les modèles de production et de consommation qui polluent et érodent la biodiversité et qui mènent inexorablement au changement climatique. Quarante-cinq pays regroupant une population totale de 1,2 milliard de personnes sont parvenus à atteindre de meilleurs indicateurs sociaux que la moyenne mondiale, avec, per capita, des émissions de CO2 issues de combustibles fossiles inférieures à la moyenne mondiale. Et pas un n'est classé parmi les « hauts revenus ». Néanmoins, comme d'autres pays aux revenus moyens et comme ceux qui sont considérés « moins développés », ils trouvent facilement leur espace pour prendre des décisions de politique intérieure qui étouffent le développement durable, sous la pression des demandes extérieures, des conditionnalités

1 Cette déclaration a été élaborée par le Civil Society Reflection Group on Global Development (Groupe de la Société civile de réflexion sur les perspectives mondiales du développement). Ceci est une déclaration préliminaire qui n'a pas encore été entièrement débattue par tous les membres du groupe. Il s'agit d'un « travail en cours ». Par conséquent, toutes les recommandations contenues dans cette déclaration n'ont pas l'appui explicite de chaque membre du groupe. Mais cette déclaration capte les idées émises et le consensus fondamental des réunions précédentes du Reflection Group (Groupe de réflexion). Le rapport final, plus complet, du Groupe sera publié au printemps 2012. Les membres du Reflection Group sont : **Alejandro Chanona**, Universidad Nacional Autónoma de México; **Bárbara Adams**, Global Policy Forum; **Beryl d'Almeida**, Abandoned Babies Committee Zimbabwe; **Chee Yoke Ling**, Third World Network; **Ernst Ulrich von Weizsäcker**, International Resource Panel; **Danuta Sacher**, terre des hommes Allemagne; **Filomeno Santa Ana III**, Action for Economic Reform, Philippines; **George Chira**, terre des hommes Inde; **Gigi Francisco**, Development Alternatives with Women for a New Era; **Henning Melber**, Dag Hammarskjöld Foundation, Sweden; **Hubert Schillinger**, Friedrich-Ebert-Stiftung, Allemagne; **Jens Martens**, Global Policy Forum Europe; **Jorge Ishizawa**, Proyecto Andino de Tecnologías Campesinas, Perú; **Karma Ura**, Centre for Bhutan Studies; **Roberto Bissio**, Social Watch; **Vicky Tauli-Corpuz**, Tebtebba Foundation; **Yao Graham**, Third World Network Africa.

et des impositions qui s'exercent sur eux pour qu'ils prennent des mesures telles que la réduction des taxes et des dépenses en services sociaux.

*Les politiques économiques contredisent bien souvent les engagements pris envers les droits et la durabilité* étant donné que ces politiques et leurs institutions connexes, nationales et internationales, occupent le sommet des domaines de gouvernance. Ces politiques se sont trop fiées aux marchés pour avoir affecté les ressources des sociétés et en avoir distribué la richesse, présentant la croissance du PIB comme mesure suprême de bien-être. Cela s'est soldé par une hausse de la concentration et l'augmentation des quotas des parts de marché de quelques corporations transnationales, en particulier dans le domaine alimentaire et médical.

*Ce choix politique délibéré de non intervention atteint un point critique lorsque la crise financière, dont la mèche avait été allumée aux USA, explosa au niveau mondial en 2008*, intensifiant encore davantage les inégalités par la perte des postes de travail et des réductions de salaires qui touchèrent, de façon disproportionnée, les groupes aux revenus les plus bas. Cependant, la pression exercée par les réponses politiques sur les sociétés et les communautés ne cessa de croître, passant par les mêmes acteurs de marché qui s'étaient trompés auparavant, s'occupant peu ou prou des systèmes humains et écologiques déjà fragiles, et poussant les sociétés et les communautés jusqu'au point de rupture.

*Même s'il est clair que les politiques anticycliques servent d'amortisseurs efficaces* et accroissent la résilience, de nombreux gouvernements ont sacrifié la dépense sociale à l'orthodoxie néolibérale et à une forte dépendance envers les marchés financiers. L'immobilisme et la mauvaise habitude qui veut que l'on continue à faire ce qu'on a toujours fait se soldent par une accumulation de dettes sociales et écologiques. Le chômage élevé, surtout parmi les jeunes, la hausse des prix des aliments et l'injustice généralisée, ont créé un climat de tension sociale et politique et d'émeutes dans de nombreux pays. Dans le monde entier, du Caire à New Delhi, en passant par Manhattan, les gens descendent dans les rues pour exprimer leur colère envers le statut quo et leur ferme volonté de ne pas l'accepter plus longtemps. Leurs motifs et leurs objectifs peuvent varier selon les conditions de vie uniques des personnes mais leurs requêtes sont analogues : davantage de justice et davantage de liberté face à la pression des « marchés » et de leurs agents fidèles.

*Pourquoi faut-il que ce soit la gouvernance qui nous desserve ?* Les États ont renié leurs valeurs démocratiques et les gouvernements sont devenus moins responsables envers les gens. Les lois universelles et les règlements sont ignorés ou évités par de nouvelles lois qui favorisent les marchés. Les risques sont assumés par ceux qui n'avaient aucun rôle à assumer là-dedans, tandis qu'une nouvelle classification « trop grand pour faire faillite » a réordonné la distribution des ressources publiques. Nous faisons face à une hiérarchie de droits dans laquelle la protection des systèmes humains et écologiques a été reléguée au dernier rang. Cette situation a son pendant dans la gouvernance à l'échelon national

et international. De plus, la gouvernance mondiale fragmentée a fini par faire perdre la vision globale et par établir des demandes trop modestes qui traitent les symptômes sans traiter les causes.

*Des décennies de politiques erronées et l'impact des nombreux échecs de planification* ont inévitablement mis en exergue le rôle de l'État et l'importance de ce rôle. Les réponses à l'échec du système financier révèlent que l'État peut agir et agir vite si jamais il discerne une catastrophe sur le plan financier ou politique. Cependant, ce renforcement nécessaire du rôle de l'État doit se fonder sur la légitimité démocratique et la reddition de comptes et il doit être compensé par la participation effective de la société civile.

Nous vivons une époque de troubles et nous devons affronter les catastrophes sociales et écologiques. Nous exigeons que les États agissent désormais vite et bien face à ce désastre.

### Réaffirmer les fondements de la durabilité : le cadre des principes universels et des droits

*Le besoin de principes universels.* Chaque concept de développement, de bien-être et de progrès des sociétés se fonde sur une série de principes et de valeurs essentiels. Ces valeurs sont profondément ancrées dans notre culture, nos idéologies et nos systèmes de croyances. Nous sommes convaincus qu'il existe un ensemble de principes et de valeurs universels que nous partageons presque tous. Les principes et les valeurs communes s'établissent sur les sociétés. Nous reconnaissons la diversité des expressions culturelles comme une valeur en soi qu'il faut protéger et promouvoir. En cette époque de mondialisation et d'interrelation planétaire croissante entre sociétés, économies et personnes, les principes universellement érigés sont la condition première pour vivre en justice, en paix et en harmonie avec la nature.

*Un ensemble de principes préexistants pour dénominateur commun.* Pas besoin d'inventer des principes et des valeurs de ce genre. Dans les constitutions nationales, ainsi que dans plusieurs déclarations, traités internationaux et déclarations de principes de l'ONU, les gouvernements ont convenu de certains principes fondamentaux qui s'avèrent essentiels pour les sociétés et pour les relations internationales. En vue d'établir les fondements d'un nouveau cadre de durabilité des droits, nous proposons l'ensemble des huit principes suivants :

- *Principe de solidarité.* La solidarité est un principe largement accepté dans de nombreuses constitutions nationales pour régir la relation entre les citoyens qui composent un pays. Ce concept est essentiel pour l'égalité des citoyens et pour la responsabilité partagée en vertu du bien commun. Dans la notion de solidarité, l'aide n'est pas un acte de charité, mais un droit de chaque femme, homme, ou enfant. La solidarité diffère radicalement de la charité et de la philanthropie. En temps de mondialisation, ce concept s'est transféré au niveau international. Dans la Déclaration du Millénaire, les gouver-

nements ont inscrit la solidarité sur la liste des valeurs principales : « Les problèmes mondiaux doivent être gérés multilatéralement et de telle façon que les coûts et les charges soient justement répartis conformément aux principes fondamentaux de l'équité et de la justice sociale. Ceux qui souffrent ou qui sont particulièrement défavorisés méritent une aide de la part des privilégiés ». À l'heure actuelle, la notion de solidarité est reconnue comme étant un principe clé dans différents accords internationaux tels que la Convention des Nations Unies sur la lutte contre la désertification de 1994.

- *Le principe de ne pas faire tort à autrui.* Principe clé de l'éthique médicale, à l'origine, promettant dans le Serment d'Hippocrate de « ne pas être une cause de tort », ce principe est devenu pertinent dans d'autres domaines. Par exemple, il a été inclus dans les principes humanitaires de l'UNICEF depuis 2003 et il a été adopté dans un code de conduite des principales organisations humanitaires. Pour l'essentiel, s'engager à mettre en œuvre des politiques d'une façon qui ne nuise ni aux gens ni à la nature doit être considéré comme le principe directeur dans tous les domaines et à tous les niveaux.

- *Le principe des responsabilités communes mais différenciées.* Ce principe marque un des objectifs de la Déclaration de Rio de 1992. Son principe numéro sept énonce que : « Étant donné la diversité des rôles joués dans la dégradation de l'environnement mondial, les États ont des responsabilités communes mais différenciées. Les pays développés admettent la responsabilité qui leur incombe dans l'effort international en faveur du développement durable, compte tenu des pressions que leurs sociétés exercent sur l'environnement mondial et des techniques et des ressources financières dont ils disposent ». C'est la première fois dans l'histoire que les gouvernements reconnaissent leur contribution différentielle présente et historique à la dégradation de l'environnement et par conséquent leur obligation différentielle à payer les dommages causés et l'atténuation. En englobant la dimension historique, il va au-delà du principe d'un « traitement spécial et différencié » fondé sur les capacités économiques et sur les besoins qui figure dans les Accords de l'OMC. Ce principe est un élément-clé du Protocole de Kyoto, mais son application ne doit pas se limiter aux négociations sur le climat.

- *Principe pollueur-payeur.* Le message bien simple de ce principe dit que les coûts de la pollution doivent être assumés par ceux qui la causent. Ce principe fait partie du droit international de l'environnement depuis les années 1970, et il a été ratifié dans de la Déclaration de Rio, principe 16 : « Les autorités nationales devraient s'efforcer de promouvoir l'internalisation des coûts de protection de l'environnement et l'utilisation d'instruments économiques, en vertu du principe selon lequel c'est le pollueur qui doit, en principe, as-

sumer le coût de la pollution, (...) ». Bien que ce principe soit amplement reconnu en droit international de l'environnement, il doit aussi être appliqué dans d'autres domaines. Dans le contexte de la crise financière récente, certains en appellent aux « pollueurs », c'est-à-dire les banques et l'industrie, afin qu'ils assument les frais de la crise. Comme le Commissaire européen Michel Barnier a déclaré : « Je crois au principe du pollueur-payeur. Nous devons mettre en place un système garantissant la prise en charge du coût des crises bancaires par le secteur financier ».

- **Principe de précaution.** Ce principe établit qu'en l'absence de consensus scientifique absolu, si une action ou une politique risque de causer un éventuel dommage aux personnes ou à la nature, la charge de la preuve visant à démontrer qu'elle n'est pas nuisible retombe sur les auteurs de cette action ou de cette politique. Ceci est stipulé également dans la Déclaration de Rio, qui précise dans le principe 15 : « Pour protéger l'environnement, des mesures de précaution doivent être largement appliquées par les Etats selon leurs capacités. En cas de risque de dommages graves ou irréversibles, l'absence de certitude scientifique absolue ne doit pas servir de prétexte pour remettre à plus tard l'adoption de mesures effectives visant à prévenir la dégradation de l'environnement ». Après Rio ce principe a été incorporé à de nombreux accords internationaux, comme le Protocole de Cartagena sur la biosécurité de 2000 au sujet du mouvement transfrontalier d'organismes vivants modifiés et de leurs produits.
- **Principe de subsidiarité.** D'après ce principe, les décisions politiques doivent toujours être prises par le niveau administratif et politique le plus bas et le plus proche possible des citoyens, pour garantir que les femmes et les hommes participeront pleinement à la prise de décisions. Cette idée est un élément fondamental des concepts du fédéralisme et l'un des principes centraux dans les traités de l'Union européenne. Les peuples indigènes considèrent ce principe comme un outil essentiel à la préservation de leur identité, de leur diversité et de leurs cultures. Ce principe reconnaît le droit démocratique inhérent à l'autodétermination des personnes, des communautés et des nations, à condition toutefois que cet exercice n'enfreigne pas les droits similaires des autres. Par conséquent, il ne faut pas en abuser pour critiquer l'action du gouvernement central au niveau national ou international, par contre il doit toujours être employé en combinaison avec les autres principes, plus spécialement le principe de solidarité.
- **Principe du consentement libre, préalable et éclairé.** Selon ce principe, les communautés ont le droit de donner ou de refuser de donner leur consentement à des projets ou des actions proposés par les gouvernements ou les corporations susceptibles d'avoir une incidence

sur leurs moyens de subsistance et les terres qu'elle possède, occupe ou utilise traditionnellement. Ce principe est un élément-clé de la Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones de 2007 et reconnu dans la Convention des peuples autochtones et tribaux dans les pays indépendants de l'OIT (169/1989). Néanmoins, ce principe ne se limite pas aux droits des peuples autochtones. Il est établi aussi dans la Convention de Rotterdam sur la procédure de consentement préalable en connaissance de cause applicable à certains produits chimiques et pesticides dangereux qui font l'objet d'un commerce international, depuis 1998. Cette convention prévoit, *inter alia*, que les pays importateurs doivent avoir accès à l'information sur un produit chimique qui est exporté depuis un pays qui l'a interdit ou strictement réglementé pour des raisons sanitaires ou environnementales.

- **Principe de solution pacifique des controverses.** Ce principe est un élément central de la Charte des Nations Unies, qui signale à l'article 2 : « Les Membres de l'Organisation règlent leurs différends internationaux par des moyens pacifiques, de telle manière que la paix et la sécurité internationales ainsi que la justice ne soient pas mises en danger ». Dans la Déclaration de Manille de 1982 les gouvernements confirment à nouveau que la solution pacifique des différends doit représenter une des préoccupations centrales des États et de l'Organisation des Nations Unies (A/RES/37/10, 15 novembre 1982).

Ces huit principes conformeront les principes élémentaires d'un cadre des droits universels de la durabilité. Ils sont interconnectés et ne doivent pas être appliqués séparément.

*Les valeurs essentielles de liberté, égalité, diversité et respect de la nature.* Viennent s'ajouter à la série centrale des principes universels les valeurs fondamentales qui sont essentielles aussi aux relations internationales. Les gouvernements citent certaines d'entre elles dans la Déclaration du Millénaire. Ils incluent, *inter alia*:

- **Liberté.** Les hommes, femmes et enfants ont le droit de vivre leur vie dans la dignité et sans avoir faim, ni peur de la violence, de l'oppression et de l'injustice. La gouvernance démocratique et participative fondée sur la volonté des personnes est la meilleure façon de garantir ces droits. Mais la liberté a ses limites : elle finit là où commence celle des autres. « La liberté est toujours la liberté de celui qui pense autrement » (Rosa Luxembourg). Et la liberté trouve ses limites dans le principe « ne pas faire de tort à autrui ».
- **Égalité.** On ne peut refuser à aucune personne, ou nation ou groupe, la possibilité de participer et de tirer profit du développement. L'égalité des droits et des chances des femmes et des hommes doit être garantie. L'égalité renferme le concept de justice intergénérationnelle, soit la

reconnaissance que la génération actuelle doit juste couvrir ses besoins de façon à ne pas léser la capacité des générations futures à couvrir leurs propres besoins.

- **Diversité.** Les êtres humains doivent se respecter mutuellement, dans toutes leurs diversités de croyances, culture, langue, apparence, orientation sexuelle et genre. Les différences au sein des sociétés et entre elles ne devraient pas être craintes ni réprimées, mais encouragées car étant un bien précieux de l'humanité. Une culture de paix et de dialogue doit être promue activement.
- **Respect de la nature.** Il faut agir avec prudence envers tous les êtres vivants et vis-à-vis des ressources naturelles. C'est la seule façon de conserver et de transmettre à nos descendants les incommensurables richesses que nous offre la nature. Les modèles actuels non durables de production et de consommation doivent changer dans l'intérêt de notre bien-être futur et celui de nos descendants. Le respect de la nature signifie bien plus qu'une bonne gestion de l'environnement : il signifie que toutes les espèces ont des droits intrinsèques. Les espèces ne doivent pas être considérées comme des objets d'interaction humaine, mais comme des sujets dont la valeur va au-delà de l'utilisation et de l'échange. Cette compréhension de la nature en tant que système vivant se reflète dans la pensée et dans le système de croyances des peuples autochtones, par exemple, dans le concept du *Buen Vivir* (Vivre Bien).

*L'incapacité de traduire les principes dans la pratique.*

Alors que tous les gouvernements sont d'accord sur ces principes en général, la plupart échouent au moment de mettre en pratique les obligations exigibles et les politiques spécifiques. Si les gouvernements avaient pris au sérieux le principe de solidarité, la pauvreté et la faim auraient pu être réduites de manière radicale ; s'ils avaient réellement accepté le principe des responsabilités communes mais différenciées, le sommet sur le climat de Copenhague n'aurait pas fini sur un fiasco, et s'ils avaient respecté le principe de précaution, les catastrophes nucléaires telles que celles de Tchernobyl et Fukushima auraient pu être évitées.

*Transformer les principes en droits.* Dans le but d'assurer le fonctionnement d'une société et de créer des protections contre la tyrannie, les valeurs doivent se traduire en lois, en droits et en devoirs ayant un effet contraignant. Au niveau international, le système des droits de l'homme joue un rôle-clé dans la transformation des valeurs morales en droits légaux. La Charte internationale des droits de l'homme qui englobe la Déclaration universelle des droits de l'homme, le Pacte international relatif aux droits civils et politiques, et le Pacte international relatif aux droits économiques, sociaux et culturels. La Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes et la Convention des Nations Unies relative aux droits de l'enfant sont tout aussi importantes. Plus récemment, ces documents-clés ont été complétés par la Convention

sur la protection et la promotion de la diversité des expressions culturelles (2005) et la Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones (2007). En même temps que la Déclaration sur le droit au développement (1986) et que l'ensemble fondamental des principes complémentaires que nous avons mentionnés ci-dessus, ces documents peuvent servir de cadre réglementaire d'un concept intégral de durabilité, de bien-être et de progrès de la société.

*Rééquilibrer les droits.* Tandis que les règlements du système international des droits de l'homme sont généralement acceptés et ratifiés par la plupart des pays du monde, il existe encore en énorme brèche au niveau de sa mise en œuvre. Pire encore : alors que les États et leurs organes au niveau national et international bien souvent ne respectent pas, ne protègent pas et ne tiennent aucun compte des droits des droits de l'homme, pour leur part les droits corporatifs et les droits du capital se sont renforcés au cours des deux dernières décennies. Les États ont promu la libre circulation des capitaux, mais ils ont restreint la libre circulation des personnes ; ils ont consolidé les droits des investisseurs transnationaux, mais affaibli les droits des personnes affectées par ces investissements. Les entreprises transnationales aujourd'hui peuvent intenter des actions contre les gouvernements dans les forums internationaux pour toute entorse aux règles, y compris les régulations en termes de santé, affectant leurs recettes actuelles et à venir, mais les gens n'ont pas la possibilité de demander les entreprises pour la contamination et autres pratiques nuisibles qu'elles leur infligent. Il faut de toute urgence rééquilibrer les droits, c'est-à-dire réclamer les droits de l'homme puisqu'ils sont le fondement réglementaire de la politique, et réduire les droits du capital par rapport aux droits des personnes

*Comblent les lacunes du système des droits.* Il n'y a pas seulement des différences dans l'application des droits mais aussi des lacunes dans le système international des droits mêmes. Certains principes et valeurs tels que le principe de justice intergénérationnelle et le respect de la nature ne sont pas encore explicitement traduits (codifiés) en droits. Une intensification du débat s'avère nécessaire ainsi qu'une recherche sur la façon d'introduire les concepts des droits de la nature et de la justice intergénérationnelle au sein du système réglementaire international et de les mettre en œuvre.

*De la théorie à la pratique : traduire les principes et les droits en stratégies, en cibles et en politiques.* Traduire en droits et en devoirs les principes fondamentaux convenus au niveau international n'est que le premier pas. Le pas suivant consiste à formuler des objectifs politiques et des stratégies pour mettre en œuvre ces droits. Ici, les politiques publiques jouent un rôle crucial. Les autorités publiques légitimées démocratiquement, en particulier les gouvernements et les parlements, ont le devoir principal d'appliquer une approche fondée sur les droits de la durabilité, du bien-être et du progrès de la société. Ils ne doivent pas déléguer cette obligation au secteur privé ou à la société civile.

## Rediriger les politiques vers la justice actuelle et à venir

*Conséquences de la non traduction des principes et des droits en politiques.* Au cours des dernières décennies les gouvernements ont convenu formellement d'une série presque complète de principes de durabilité et de droits de l'homme, mais ils ont échoué au moment d'aligner de façon effective leurs politiques sur ces principes. En revanche, les politiques restent encore au niveau sectoriel fragmentées et erronées, trop assurées de la croissance économique et l'autorégulation des « marchés ». De nouveaux concepts tels que la « croissance verte » sont la meilleure façon d'essayer de traiter les symptômes des problèmes sans aborder leurs causes profondes. Il faut donc des changements fondamentaux à trois niveaux :

- Changements au niveau de la mentalité, dans les concepts directeurs et dans les indicateurs de développement et de progrès.
- Changements au niveau des politiques fiscales et de contrôle (au niveau national et international) visant à surmonter efficacement les inégalités sociales et la dégradation de la nature et à consolider les économies durables.
- Changements au niveau des institutions et des mécanismes de gouvernement (au niveau national et international).

*Changer la mentalité dominante.* La mentalité de nombreux leaders d'opinion et de dirigeants politiques au niveau mondial reste fixée sur la croissance économique et sur les solutions stimulées par le marché comme si c'était la panacée pour tous les problèmes économiques, sociaux et environnementaux du monde. Les gouvernements ne sont pas (et ne doivent pas être) en mesure de changer la mentalité dominante de direction et de contrôle. Mais ils sont obligés de tirer des leçons des échecs du passé et de reformuler les objectifs de leurs politiques et des concepts et des mesures qui les guident. Au lieu de subordonner leurs politiques dans le but suprême de maximiser la croissance du PIB, le sujet central de leurs politiques devrait être de maximiser le bien-être des personnes sans compromettre le bien-être des générations futures, en respectant les limites planétaires.

*Nouveaux moyens de mesure de la durabilité et du progrès social.* Par conséquent, les gouvernements doivent admettre qu'il faut de nouvelles façons de mesurer la durabilité et le progrès de la société au-delà du PIB pour orienter leurs politiques. Il faut encourager activement la recherche et le débat sur les méthodes de mesure alternatives à l'échelon national et international, dans un délai déterminé et qui compte sur une ample participation de la société civile. Le discours doit se fonder sur les initiatives existantes, comme par exemple le rapport de la Commission Stiglitz-Sen-Fitoussi, Measuring Australia's Progress, MAP (mesurant le progrès de l'Australie) et l'Indice de Bonheur national brut du Bhoutan. Il faut également tenir compte la révision actuelle du Système des comptes intégrés de l'économie et de l'environnement (SEEA, d'après ses sigles en an-

glais), coordonné par la Division des comptes et de la statistique du Secrétariat des Nations Unies.

*Objectifs de développement durable.* En 1992, le sommet de Rio exigeait de continuer à travailler sur la définition des indicateurs de développement durable qui seraient la base aussi bien pour définir le concept que pour établir les objectifs internationaux communs. Vingt ans plus tard on aurait dû enregistrer un progrès plus important. Dans le cadre des droits humains il faut créer des liens qui établissent des objectifs clairs, par exemple, en ce qui concerne les droits à l'alimentation, à la santé et à l'éducation. Par conséquent, le débat ne devrait pas se centrer sur ces objectifs, étant donné qu'ils ont déjà été convenus, mais sur « quand » et surtout sur le « maximum de ressources disponibles » (y compris les ressources de coopération internationale) pour assurer leur réalisation progressive. Toute formulation des objectifs de développement durable n'abordant

pas correctement les aspects des droits de l'homme et les aspects de la durabilité simultanément et d'une manière équilibrée risque de dérailler de l'action intégrée de développement durable sans aucun bénéfice à l'appui.

*Engagement envers la cohérence des politiques pour la durabilité.* Aux fins de traduire le cadre de la durabilité universelle des droits décrits ci-dessus dans des politiques pratiques au niveau national, les gouvernements et les parlements devraient adopter des engagements contraignants pour la cohérence des politiques relatives à la durabilité, ainsi que des stratégies concernant la mise en œuvre et le suivi. Fondés sur l'ensemble du noyau des principes universels, comme le principe de précaution ou le principe de précaution, celui de « ne pas faire tort à autrui », et le principe de solidarité, l'ensemble complet des politiques publiques doit se réorienter vers les droits humains et se subordonner à la durabilité et aux évaluations de l'impact sur les droits de l'Homme.

*Une nouvelle Charte sur le Droit au développement durable.* Dans le but de regrouper l'ensemble du noyau des principes fondamentaux et des droits de l'homme dans un cadre réglementaire de durabilité, de bien-être et de progrès de la société, on propose l'adoption d'un nouveau Statut sur le Droit au développement durable. Cette Charte doit aussi faire référence, entre autres, à la Charte mondiale de la nature de 1982 et à la Déclaration des Nations Unies relative aux droits des nations de 2007, et elle doit aussi actualiser et améliorer la Déclaration sur le Droit au développement de 1986. La nouvelle Charte devrait mettre l'accent sur l'engagement des gouvernements envers la cohérence politique des droits humains et de la durabilité. Elle devrait réaffirmer l'obligation de la réalisation progressive des droits de l'homme en utilisant le maximum de ressources disponibles et l'élargir au droit au développement durable et aux droits des générations futures. Elle devrait reconnaître le concept des limites planétaires. Et, finalement, elle devrait confirmer le principe de répartition juste et équitable de la charge per capita des droits acquis concernant les bien communs mondiaux et à l'émission de gaz à effet de serre, en tenant pleinement compte des responsabilités historiques des sociétés.

Réorienter les politiques fiscales vers la durabilité. La politique fiscale est un instrument-clé pour que les gouvernements mettent dans la pratique l'approche basée sur les droits de durabilité, le bien-être et le progrès de la société. Les priorités actuelles des gouvernements se reflètent plus facilement dans les budgets publics que dans les déclarations et dans les programmes d'actions gouvernementales. De plus, la composition des budgets de l'État permet des inférences dérivant de l'influence politique des différents groupes d'intérêt : Les forces armées sont-elles celles qui dominent ? Les intérêts commerciaux font-ils pression pour se frayer un chemin ? Ou, les dépenses publiques visent-elles les besoins de la majeure partie de la société et s'emploient-elles à corriger les déséquilibres de genre ? Au cours des dernières décennies, nous avons été témoins de l'érosion des finances publiques dans de nombreux pays, résultant de l'incapacité croissante des gouvernements à fournir des biens et des services publics nécessaires à l'appui du bien-être des personnes et des systèmes de soins. Par conséquent, les problèmes sociaux et environnementaux se sont aggravés en raison du manque d'efficacité des réponses. Le besoin urgent de renforcer et de réorienter les finances publiques se fait donc sentir.

Prendre au sérieux les quatre «R» de la politique fiscale. La politique fiscale peut avoir en gros quatre objectifs : la **rehausse** des revenus pour offrir les biens et les services nécessaires, la **redistribution** du revenu et de la richesse des riches vers des secteurs plus pauvres de la société, la **révision** des prix des biens et services pour interioriser les coûts écologiques et sociaux et pour décourager les comportements indésirables (la spéculation sur les devises, par exemple) ; et la justification des citoyens pour exiger une **représentation** démocratique («pas d'impôts sans représentation»), et la reddition des comptes.

Malheureusement, les gouvernements ont rarement profité de ces aspects d'une politique fiscale proactive. Il ont au contraire souvent participé à la course à la baisse de l'impôt global (particulièrement en ce qui concerne les impôts corporatifs). Les gouvernements ont donné la préférence aux impôts indirects, comme une taxe indifférenciée à la valeur ajoutée, qui ont des effets régressifs et accentuent les inégalités ; ils ont hésité à introduire des impôts effectifs sur la consommation de ressources nuisibles à l'environnement. Il nous faut avancer vers des réformes fiscales éco-sociales spécifiques à chaque pays, en tenant compte, *inter alia*, les aspects suivants :

- **Mettre l'accent sur les impôts progressifs :** Une condition élémentaire pour renforcer des recettes publiques consiste en un vaste système fondé sur les impôts progressifs. Dans la ligne de ce principe de responsabilités communes mais différenciées, les impôts devraient se fonder sur la capacité de paiement, les personnes riches, les corporations transnationales et les grands propriétaires terriens devraient être grevés en conséquence. Une

## APPEL À UN CHANGEMENT URGENT DE MENTALITÉ

Le Sommet des Nations Unies pour le développement durable, Rio 2012, doit changer la mentalité dominante en :

### Restaurant la primauté des droits publics sur les privilèges des entreprises ;

*Après 30 ans de renforcement du pouvoir des investisseurs et des grandes corporations à travers la dérégulation, la libéralisation commerciale et financière, les compressions et les exonérations d'impôts, et d'affaiblissement du rôle de l'État, et suite à la crise financière impulsée par le marché.*

Les principes et les valeurs de la Déclaration de Rio et de la Déclaration du Millénaire de l'ONU, adoptés par les chefs d'État et du Gouvernement, sont menacés et doivent être rétablis d'urgence. Ces principes incluent les Droits de l'homme, la Liberté, l'Égalité, la Solidarité, la Diversité, le Respect de la Nature, et la Responsabilité commune mais différenciée. Les intérêts des entreprises ne divulguent pas ces principes et ces valeurs.

### Prenant au sérieux l'équité ;

*Après trente ans de politiques qui n'ont fait que creuser davantage la brèche entre les riches et les pauvres et qui ont exacerbé les iniquités et les inégalités, même en ce qui concerne l'accès aux ressources.*

Les forces déchaînées du marché ont favorisé les forts, élargissant davantage la brèche économique. L'état doit remédier au déséquilibre, éliminer la discrimination, et assurer des moyens de subsistance durables, un emploi décent et l'inclusion sociale. La justice

intergénérationnelle demande à la génération actuelle de faire preuve de modération et de responsabilité. Il est urgent d'établir des droits plus équitables per capita envers le patrimoine commun mondial et envers l'émission de gaz à effet de serre, en tenant pleinement compte de la responsabilité historique.

### Sauvant la nature ;

*Après plus de soixante ans de réchauffement mondial, de perte de la biodiversité, de désertification, d'épuisement de la vie marine et des forêts, une crise de l'eau qui s'accélère et bien d'autres catastrophes écologiques.*

La crise de l'environnement frappe bien plus les pauvres que les riches. Il existe des solutions fondées sur la connaissance, y compris des technologies, pour restaurer les systèmes naturels et pour réduire de façon radicale les pressions sur le climat et sur l'environnement, améliorant à la fois le bien-être humain. Une «économie verte» est possible, mais elle doit s'intégrer dans un concept holistique de la durabilité. Ce qu'il nous faut, c'est un changement de notre façon de vivre.

Le Sommet de Rio de 1992 adopta des instruments juridiquement contraignants et assimila la Société civile. Le Sommet de Johannesburg 2002 célébra les partenariats basés sur un secteur privé autorégulé. Le Sommet de Rio 2012 doit réaffirmer l'État en tant qu'acteur indispensable établissant le cadre légal, faisant respecter les règles de l'équité et des droits de l'homme, et fomentant la pensée écologique à long terme, fondé sur la légitimité démocratique.

taxe plate et indifférenciée à la valeur ajoutée est régressive, elle grève les pauvres et ne devrait donc pas constituer la pièce centrale du système fiscal. Toute forme d'impôt indirect doit être élaborée de façon à être sensible au bien-être des pauvres par l'introduction de la progressivité (en grevant par exemple la consommation de luxe) et l'atténuation des éléments régressifs.

- **Un système fiscal plus vert :** N'importe quelle réforme fiscale socio-écologique devrait avoir comme élément-clé le passage de la fiscalisation sur le travail à la fiscalisation sur la consommation des ressources. En vertu de ce principe du pollueur-payeur, un système d'impôts devrait surtout accroître le « prix de la pollution » : l'emploi de combustibles fossiles et autres énergies non renouvelables, et les émissions de gaz à effet de serre.
- **Imposition effective aux corporations :** Un élément essentiel d'un système fiscal efficient in-

clut la charge fiscale effective aux corporations. Les dérogations ou les avantages fiscaux pour les corporations transnationales, surtout dans les zones franches d'exportation, sont contre-productifs et un outil inefficace pour attirer l'investissement direct étranger. Ils devraient être supprimés, et si possible de façon coordonnée au niveau international.

- **Initiatives contre l'évasion fiscale et les flux financiers illicites :** Dans de nombreux pays, les flux financiers illicites, l'évasion fiscale et la corruption continuent d'empêcher l'établissement d'un système durable de finances publiques. Une série de mesures nationales et internationales s'avère nécessaire pour soutenir les autorités fiscales, pour combler les vides légaux de la fiscalité et pour éviter la fuite des capitaux. Ces mesures comprennent : le soutien aux gouvernements pour créer des structures fiscales plus efficaces et plus justes, et des autorités fiscales ; des mesures efficaces contre la ma-

nipulation des prix de transfert ; l'information obligatoire, pays par pays, des réglementations relatives aux corporations transnationales, avec la loi américaine Dodd-Frank de Réforme de Wall Street et de protection du consommateur (Dodd-Frank Act) aux États-Unis de juillet 2010 visant les industries extractives, pour commencer ; des réglementations contraignantes en matière d'échange automatique d'information fiscale entre les agences des États ; appui effectif pour la récupération des actifs volés tels que décrit dans la Convention des Nations Unies contre la Corruption ; interdiction de transactions financières dans les niches fiscales et dans les juridictions secrètes.

- *Application du principe du pollueur-payeur dans le secteur financier – l'introduction d'un Impôt sur les Transactions Financières* : Les demandes formulées depuis bien des années en faveur de l'introduction d'un impôt sur les transactions financières ont acquis une nouvelle importance en raison de la crise financière mondiale actuelle. Ce genre d'impôt peut contribuer à une distribution plus juste des charges grâce à l'implication du secteur financier dans la couverture des coûts de la lutte contre la crise qu'il a provoquée. L'impôt devrait être appliqué à la négociation des actions, des bons, des dérivés et de la monnaie étrangère dans le marché cambiaire, dans les centres de commerce et sur les transactions du marché extra-officiel. L'imposition de l'impôt doit être coordonnée et effectuée internationalement par les autorités fiscales nationales responsables, mais aussi les pays ou les groupes de pays devraient être encouragés individuellement à commencer sa mise en œuvre avant même qu'elle ne devienne mondiale. Dans le but de garantir que l'assiette fiscale ne sera pas employée exclusivement à corriger les déficits budgétaires mais qu'elle sera aussi investie dans l'environnement, le développement et les affaires concernant les droits, une partie substantielle des recettes devrait être affectée et distribuée à travers un fonds sous les auspices des nations Unies.

*Redistribution des dépenses publiques.* Parallèlement aux changements nécessaires du côté des recettes du budget, toute réforme éco-fiscale effective requiert des changements fondamentaux aussi du côté des dépenses. Trop souvent l'argent public est dépensé pour des fins nuisibles ou pour le moins discutables. La redéfinition des priorités de la politique des dépenses publiques peut devenir un outil puissant pour réduire les inégalités sociales et éliminer la discrimination, et pour appuyer la transition vers des modèles de production et de consommation durables. Ceci inclut les démarches suivantes :

- *Abolition des aides nuisibles* : Tandis que les aides peuvent représenter momentanément un mécanisme utile pour compenser les distorsions imprévues des secteurs vulnérables ou pour promouvoir des activités désirables,

chaque année les gouvernements dépensent des centaines de milliards de dollars en aides nuisibles, plus particulièrement dans les secteurs agricoles, de l'eau, de l'énergie, de la sylviculture et de la pêche. L'argent public est utilisé dans le pays et à l'étranger (à travers des banques multilatérales de développement) pour diminuer le prix des combustibles fossiles, pour soutenir les exportations agricoles, ou pour subventionner les investissements transnationaux. Ce genre d'aide n'a pas uniquement des effets négatifs au niveau social et environnemental ; la baisse artificielle des prix fait également chuter la rentabilité des industries locales et la production d'énergie renouvelable. Pour l'essentiel, les effets négatifs des aides sont de trois genres. Ils absorbent une partie substantielle des budgets nationaux qui pourraient être utilisés à de meilleures fins, ils participent à la dégradation de l'environnement, ils créent des initiatives de consommation et de production trompeuses et ils ont des effets distributifs négatifs. Par conséquent, les gouvernements devraient s'engager dès que possible à atteindre des cibles dans des délais fixés pour supprimer graduellement toutes les aides soutenant des modèles de production et de consommation non durable ou qui violent d'une certaine façon le principe de ne pas faire tort à autrui.

- *Consolidation des dépenses publiques pour stimuler la production et la consommation durable* : Toutes les aides ne sont pas nuisibles. Au contraire, les aides peuvent jouer un rôle important en soutenant les industries locales naissantes et l'introduction de technologies respectueuses de l'environnement. Les aides convenablement orientées peuvent avoir des effets redistributifs et environnementaux positifs. Les gouvernements devraient consolider substantiellement les aides publiques dans des domaines tels que l'énergie renouvelable, les systèmes de transport public durable et accessible, le logement éco-efficace, l'infrastructure sociale et les aides à la consommation des ménages pauvres.
- *Réduction des dépenses militaires* : Les dépenses militaires absorbent une partie significative des revenus de l'État dans la plupart des pays. En 2010 un record historique total de 1,630 billions d'USD a été atteint. En compressant les budgets de défense, de grandes sommes d'argent pourraient être libérées pour financer des programmes environnementaux et sociaux. Un prérequis malgré tout pour cela, c'est de consolider le soutien à la prévention des conflits, à la résolution pacifique des conflits, et si besoin, au maintien et à la consolidation de la paix. En même temps, les pays qui sont les plus grands producteurs d'armes (en particulier les cinq membres permanents du Conseil de Sécurité) ont la responsabilité d'améliorer le contrôle et la régulation de leurs exportations d'armes et d'appuyer un Traité international relatif au commerce des armes.

- *Un socle de protection sociale universel pour tous* : L'accès à la sécurité sociale est un droit de l'homme (Art. 22 de la Déclaration Universelle des Droits de l'Homme). Mais c'est aussi un besoin économique et politique pour un système de travail de sécurité sociale visant à réduire la pauvreté et à consolider le pouvoir d'achat des gens, et par conséquent la demande intérieure, et à prévenir les tensions sociales et les conflits sociaux. Dans tous les pays il faut qu'il existe un ensemble minimum de financement public pour la sécurité sociale de base. Ce serait une condition nécessaire pour éviter que les personnes tombent dans la misère à cause de la crise économique. Par conséquent, les gouvernements devraient mettre en œuvre le concept du socle de protection sociale universel, promu par l'OIT. Ce socle devrait reposer sur les quatre piliers suivants : accès universel à la santé publique pour tous ; aides de l'état garanties pour tous les enfants ; une allocation de base universelle fournie par l'État aux personnes âgées ou handicapées ; que l'État garantisse une aide aux chômeurs et aux sous-employés vivant dans la pauvreté.

- *Fourniture publique de services de base* : Après des années de tendance mondiale à la privatisation et à la dérégulation, les autorités publiques doivent revendiquer la responsabilité de fournir des services de base pour la totalité des citoyens, y compris l'approvisionnement d'eau douce, l'assainissement, l'éducation, la santé, le logement, le transport public, la communication et l'accès à l'énergie. Les gouvernements devraient augmenter considérablement le niveau de dépense dans ces domaines. Grâce à des paquets de relance durable les gouvernements devraient investir dans des programmes d'infrastructure spécifiques afin d'accroître l'énergie et l'efficacité des ressources. Si l'on suit le principe de subsidiarité, on devrait donner la priorité à la promotion de modèles décentralisés d'approvisionnement en eau et en énergie renouvelable, sous la supervision énergétique de l'administration publique et à la réduction du pouvoir oligopolistique du marché des fournisseurs publics et privés. Pour être attentifs aux droits et aux intérêts des peuples autochtones et des communautés locales, les autorités publiques et les entreprises privées doivent respecter le principe du consentement libre, préalable et éclairé dans tous les projets d'infrastructure.

- *Renforcement de la participation, et les initiatives budgétaires en termes de genre et de droits humains* : Le libre accès à l'information budgétaire, ainsi que le contrôle effectif, sont essentiels pour accroître la reddition des comptes des gouvernements à leurs citoyens sur l'utilisation des fonds publics. Les gouvernements devraient donc veiller à la participation effective de la société civile dans la planification budgétaire. Comment et dans quelle mesure les gouvernements promeu-

vent-ils activement l'équité des genres dans leurs budgets, c'est ce qui devrait être déterminé par une approche budgétaire sensible au genre. De même, les gouvernements devraient évaluer si leurs budgets s'acquittent de leur obligation de promotion, de protection et de garantie des droits humains économiques, sociaux et culturels.

- *Le recours aux politiques de marchés publics pour promouvoir la durabilité* : Les autorités publiques à l'échelon local et mondial ont un pouvoir d'achat énorme. Elles se sont guidées jusqu'à présent sur des critères de coût-efficacité. Néanmoins, de plus en plus d'opérateurs économiques des marchés publics essaient d'influer sur les méthodes de production et sur les produits de leurs fournisseurs par l'introduction de règlements environnementaux, sociaux et de droits humains. De plus, les politiques de marchés publics peuvent être utilisées pour consolider spécifiquement l'économie locale en soutenant les fournisseurs nationaux.
- *Utiliser les fonds de richesse souveraine pour financer l'investissement durable* : Les actifs sous la gestion des fonds souverains ont augmenté à 4,7 billions d'USD en juillet 2011. À cela ont été ajoutés 6,8 billions d'USD puisés dans d'autres instruments d'investissements souverains, tels que les fonds de réserves de pensions, les fonds de développement et les fonds des corporations appartenant à l'État. Il existe un énorme potentiel d'investissement de ces actifs conformément aux objectifs spécifiques de durabilité. Les gouvernements devraient permettre aux organes des décideurs de ces fonds d'introduire des critères de durabilité contraignants pour guider leurs politiques d'investissement.

*Un nouveau système mondial de distribution de la charge financière au-delà de l'APD.* Même avec un système de finances publiques essentiellement consolidé par une hausse des recettes provenant des impôts et une réaffectation des dépenses publiques, dans de nombreux pays le maximum de ressources disponibles est insuffisant pour satisfaire les droits sociaux, économiques, culturels et écologiques des gens. Par conséquent, le financement extérieur reste nécessaire. Le système actuel des transferts financiers se fonde sur le concept de l'aide (Aide publique au développement - APD). Cette aide se caractérise par des relations paternalistes entre les donateurs riches et les « partenaires » pauvres. Malgré toutes les tentatives destinées à accroître l'« appropriation » et l'« efficacité de l'aide », ces flux financiers sont souvent imprévisibles, instables, liés aux produits et aux services des donateurs et sujet à des conditions. Ce concept d'aide est trompeur, car sa justification est la charité et non pas les droits. Les gouvernements doivent dépasser ce concept d'aide et établir un nouveau cadre réglementaire de distribution de la charge entre les pays riches et pauvres, basé sur le principe de solidarité, sous la forme par exemple d'un **schéma universel d'égalisation fiscale**. Des

modèles de ce genre de compensation ou d'égalisation existent déjà à l'échelon national et régional. En Allemagne, par exemple, les inégalités régionales doivent être compensées par un concept d'ajustement financier entre les états fédéraux. La cohésion et l'égalisation économique de l'Union européenne sont financées avec le soutien d'une politique structurelle compensatoire. Ce genre de modèle serait compatible avec le Pacte international relatif aux droits économiques, sociaux et culturels (DESC). L'exercice de ces droits est une responsabilité des gouvernements « tant par [leur] effort propre que par l'assistance et la coopération internationales, notamment sur les plans économique et technique, au maximum de ses ressources disponibles ». L'établissement des priorités des ressources pour les DESC s'applique aussi à l'aide internationale.

*Un plan de compensation pour payer la dette climatique.* Le deuxième pilier du nouveau système réglementaire des transferts financiers devrait se fonder sur le principe du pollueur-payeur et sur le principe des responsabilités communes mais différenciées. Ceci est particulièrement pertinent à l'heure d'affecter les coûts du changement climatique. Selon ces principes, les pays qui sont responsables des dommages causés par l'émission excessive de gaz à effet de serre – et ceux qui les causeront à l'avenir – doivent en compenser les coûts. Ils ont accumulé une dette climatique qu'ils devront payer au cours des années et des décennies à venir. Les schémas de compensation devraient se guider sur les principes de la répartition de la charge et sur les droits équitables per capita, en tenant pleinement compte des responsabilités historiques des sociétés.

*Au-delà de la cible de 0,7%.* Les changements opérés dans le cadre réglementaire des transferts financiers affectent aussi le fameux objectif du 0,7%. En 2010, l'objectif du 0,7% a vécu son 40e anniversaire d'inaccomplissement, puisque les gouvernements fixèrent cet objectif lors de l'Assemblée générale de l'ONU en 1970. Cette décision se fonda sur le concept alors prépondérant de la modernisation. On considéra qu'il était nécessaire de donner un « big push » (grande poussée) au capital étranger pour permettre aux pays dits en voie de développement de « décoller » vers une croissance économique durable. À l'époque, les experts de la Banque Mondiale estimèrent la brèche du capital à environ dix milliards de dollars, soit environ 1 % du PIB des pays dits industrialisés. En 1969 la Commission Pearson recommanda de donner aux pays dits en voie de développement 0,3% du PIB sous la forme de capital privé et 0,7% sous la forme d'APD. L'objectif de 0,7% était né.

Aujourd'hui, ce chiffre de 0,7% n'a qu'une importance politique symbolique et sert comme « indicateur de solidarité ». L'objectif de 0,7% ne peut expliquer le coût réel de la mise en place du cadre de durabilité des droits, ni le montant de la contribution des pays respectifs, ni définir la quantité de capital extérieur nécessaire pour combler le vide. Les estimations totales des besoins financiers externes, avec les ressources nouvelles et additionnelles requises pour les mesures d'atténuation du changement climatique et pour

l'adaptation au changement climatique révèlent cependant que les transferts financiers dépassent la marque de 0,7% du PIB. La critique justifiée du contexte original sur lequel l'objectif de 0,7% était fondé ne légitime en rien l'abandon des obligations internationales.

Nous avons besoin de changer les perspectives des finances publiques extérieures, de nous éloigner d'une approche fondée sur l'aide pour passer à une approche basée sur les droits. Un développement plus approfondi de la résolution de l'Assemblée Générale de l'ONU de 1970 est absolument nécessaire pour ajuster le cadre réglementaire des transferts financiers aux réalités présentes. Cela peut avoir lieu dans le contexte de la Charte sur le Droit au développement durable qui est proposée.

Les propositions pour de nouvelles formes de transferts plus prévisibles ne sont pas neuves. Le rapport *Nord-Sud: Un programme de survie*, publié en 1980 par la Commission Brandt internationale, proposait de lever les revenus pour le développement à l'aide de mécanismes « automatiques », capables de fonctionner sans besoin des interventions constantes des gouvernements. « Nous pensons qu'avec le temps le monde va nécessairement évoluer vers un système financier où les revenus perçus par ces moyens tiendront une place de plus en plus grande. Le fait que les revenus soient levés automatiquement n'implique pas, bien entendu, que leur transfert doit être automatique ; au contraire, ils devraient être canalisés à travers une agence internationale appropriée ou par des agences. (...) ». Plus de trente ans après ce rapport visionnaire, il est temps de transformer ces idées en réalité.

*Le renforcement de l'état de droit pour promouvoir la durabilité.* L'établissement de règles et de normes est une tâche centrale des gouvernements responsables et un outil-clé dans la prise active de décisions. Au cours des 30 dernières années pourtant, les gouvernements se sont trop souvent affaiblis eux-mêmes par des politiques de dérégulation et de libéralisation financière. En revanche, ils firent confiance au volontarisme corporatif et à l'autorégulation des « marchés ». La fixation de règles publiques et la régulation ont souvent été dénoncées comme étant des politiques de domination et de contrôle. Mais seuls les marchés financiers sans restrictions ont rendu possible la surcharge financière actuelle, les faibles lois sur le droit des ententes permirent aux banques transnationales de devenir trop grandes pour les laisser s'écrouler, et la traduction erronée du principe de précaution dans les évaluations obligatoires technologiques a mené aux catastrophes de Fukushima et d'ailleurs. En réponse à la crise financière et alimentaire récente, les gouvernements ont commencé à introduire de nouvelles règles et dispositions, comme la Commodity Futures Trading Commission des USA en octobre 2011, qui établit des ordonnances modestes pour limiter la spéculation excessive sur les produits. Mais il reste encore beaucoup à faire pour restaurer la primauté des droits publics sur les privilèges des corporations et pour renforcer l'état de droit pour le bien des générations et futures.

## Vers une gouvernance inclusive qui rende des comptes

*Le besoin de venir à bout de la fragmentation.* Jusqu'à présent l'approche de la gouvernance pour le développement durable a été l'un des trois piliers gouvernant le développement durable dans leur propre zone, complétée par la coordination effectuée par leurs soins. C'est ce que l'on essaie d'effectuer à tous les niveaux – mondial, régional, national et sous-national – en coopération avec les acteurs indépendants de l'État, principalement la société civile, les peuples autochtones et le secteur privé.

Le développement durable a été perçu comme un concept contraignant élaboré pour faciliter le dialogue entre ceux dont les principales préoccupations concernent l'environnement et entre ceux qui voient leur rôle comme promotion de la croissance et du développement. Cette approche a mis l'accent sur la coordination et le dialogue, mais elle n'a pas de fondement institutionnel solide pour la prise de décision et pour changer la politique à travers ces trois piliers. Elle n'a pas non plus abordé des droits de l'homme, les inégalités et l'exclusion sociale. Dans la pratique, le pilier environnemental domine le dialogue, le pilier économique domine l'impact et le pilier social a été amplement négligé, si ce n'est succinctement, comme elle est abordée à travers les OMD.

La prise de décisions et la formulation de politiques se retrouvent gravement entravées par cette hiérarchie entre les trois piliers de gouvernance économique mondiale qui n'adhère pas aux mandats du régime des droits de l'homme ni aux exigences du développement durable. La hiérarchie entre les trois piliers se reflète aussi dans les mesures employées pour les prescriptions politiques et l'affectation budgétaire. Ces mesures sont faibles pour ce qui concerne les objectifs sociaux; le calibrage des progrès ne se compte qu'en dollars et il met en relief les coûts sociaux et environnementaux. Ce calibrage favorise le secteur privé et nuit aux coffres de l'État. Nous, nous ne mesurons pas le développement durable, nous mesurons essentiellement la croissance économique.

Pour venir à bout de la fragmentation de la gouvernance pour le développement durable et pour garantir la cohérence politique, il faut absolument réorganiser et reconfigurer les mécanismes institutionnels qui recouvrent tous les aspects du cycle de la politique : établissement des programmes, analyse et formulation des politiques, prise de décisions, exécution et évaluation.

*Vers un Conseil de développement durable.* L'adoption du développement durable en tant que concept mondial demande une institution au sommet qui englobe toutes les autres données de développement et qui puisse infuser l'essence des droits et de la durabilité dans les actions de tous les organismes de développement et de l'environnement.

Cette configuration institutionnelle du développement durable doit guider le travail des institutions mondiales dans la gestion intégrée des prises de décision, de l'action politique, de la mise en œuvre et de la révision. On ne peut pas abandonner l'ECOSOC

(sigles en anglais du Conseil économique et social). Certains recommandent un Conseil de développement durable qui renseignerait directement l'Assemblée Générale sur l'orientation du Conseil des droits de l'homme. Le mandat de ce Conseil s'étendrait aux trois piliers du développement durable – l'environnement, le développement économique et social.

La compétence du Conseil atteindrait tous les organismes multilatéraux, y compris les institutions internationales. Le nouveau Conseil se chargerait de superviser le processus d'information s'appuyant sur un Examen périodique universel amélioré (EPU).

*Un examen périodique universel sur la durabilité.* Le nouveau Conseil de développement durable doit être équipé d'un mécanisme d'Examen périodique universel pour que tous les pays informent des mesures destinées à obtenir le développement durable, incluant tous les sujets pertinents ayant trait aux droits de l'homme, au commerce, à la politique macroéconomique, à l'environnement, au financement et à la participation politique. Le concept de l'EPU devrait être amélioré pour considérer l'information fournie non seulement par les gouvernements mais aussi par les parties intéressées, telles que la société civile et le secteur privé. L'information des rapports sur les résultats de l'Examen périodique universel devra avoir une large diffusion à travers des réseaux de d'information dirigés activement à toutes les parties intéressées.

*Mise à jour du Comité des politiques de développement.* Tel qu'il est constitué, le Comité des Politiques de Développement (CPD) est un organe subsidiaire du Conseil économique et social des Nations Unies (ECOSOC, d'après ses sigles en anglais). Il offre les intrants et des conseils indépendants au Conseil sur les nouveaux sujets intersectoriels de développement et de coopération internationale pour le développement, en se centrant sur les aspects à moyen et long terme. Les 24 membres du Comité sont désignés par le Secrétaire General des Nations Unies à titre personnel, ils sont nommés par le Conseil pour une période de trois ans. L'ensemble des membres qui l'intègrent offre une grande gamme d'expériences de développement, ainsi que l'équilibre géographique et la parité. Le CPD devrait être actualisé pour mener des recherches et offrir des conseils indépendants sur des politiques de développement durable qui intègrent parfaitement les trois piliers et sur des nouveaux sujets qui requièrent l'attention et l'action intergouvernementale. Des groupes de travail ad hoc devraient être établis, ou des groupes de travail chargés d'approfondir ou de compléter leur travail et d'inclure des membres d'organisations ayant prouvé leur engagement et leur trajectoire dans les sujets pertinents, y compris les sujets touchant la société civile et les peuples autochtones.

*Défenseur du peuple international et rapporteurs spéciaux.* Il existe de nouveaux domaines-clés du développement durable et de la justice intergénérationnelle dans lesquels le système international de gouvernement n'a pas de normes réglementaires ni de supervision adéquate. Nous appuyons la recom-

mandation qui vise à établir l'institution du Défenseur de la justice intergénérationnelle pour les générations futures. De plus, la fonction des Rapporteurs spéciaux doit servir à examiner, à faire le suivi, à conseiller et à informer publiquement des problèmes (tels que les droits des terres, l'accès et l'utilisation de la technologie, et la pêche), et à développer les recommandations non seulement sur des cas spécifiques mais aussi sur les nouvelles normes et sur les réglementations améliorées. Cela peut supposer une procédure spéciale pour le Conseil du développement durable nouvellement constitué.

*Comblent les lacunes de la gouvernance à l'échelon national.* Le manque de cohérence au niveau national est un grand défi pour une gouvernance plus effective à l'échelon mondial. Les accords internationaux effectifs ne peuvent pas être déterminés ni consolidés sans qu'il existe des engagements et une cohérence à l'échelon national et ce, dans chaque pays. La restructuration de l'ECOSOC ou la création d'un nouveau Conseil sera peine perdue s'il n'est pas la «propriété» effective des contreparties nationales et s'il n'occupe pas une position influente de gouvernance par rapport aux autres ministères et aux autres intérêts. Le nouveau mécanisme de gouvernance à l'échelon national peut comprendre, par exemple:

- *Un nouveau «sherpa pour la durabilité».* La responsabilité doit être prise par le chef de l'État ou du Gouvernement pour accroître la cohérence des politiques de la durabilité. Il ou elle doit établir une fonction «sherpa» pour la durabilité. Ce poste / fonction doit avoir un rang ministériel pour garantir la coordination entre les ministères et les autorités.
- *Une Commission parlementaire sur la Cohérence politique de la durabilité.* Pour assurer la supervision et la reddition des comptes publique, une Commission parlementaire sur la cohérence politique de la durabilité doit compléter la fonction «sherpa». Ces institutions de haut niveau dans les pouvoirs exécutif et législatif de l'État offrent la présence nationale nécessaire et la représentation dans les forums pertinents de gouvernance mondiale pour le développement durable. Leurs positions et leurs perspectives devraient être préparées par un processus de consultation permanent et productif comptant sur une vaste participation qui reflèterait les dimensions multi-sectorielles du développement durable.
- *Un Défenseur du peuple pour les générations futures.* La nomination des Défenseurs du peuple pour les générations futures peut amener le programme de la durabilité au cœur même des gouvernements et de la formulation de politiques. Le Défenseur du peuple pourrait participer directement au processus de formulation des politiques et évaluer depuis une perspective générale les effets à long terme des politiques. Seul un organisme indépendant qui n'a pas besoin d'être réélu par les électeurs actuels peut se centrer entièrement dans une analyse à long terme et ne pas hésiter à la représenter. ■